

## AGENCES DE CAEN ET BLAINVILLE

CA NORMANDIE IMMOBILIER, filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, SAS à capital variable  
Siège social : 15 esplanade Brillaud-de-Laujardière 14000 CAEN  
RCS CAEN N°494 049 802  
Inscrit à l'ORIAS sous le n°11062681 en qualité de courtier d'assurance  
Carte professionnelle n°CPI 1401 2016 000 015 421 mentions  
« Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière et Syndic » délivrée par la CCI DE CAEN  
Garant financier : CAMCA – 53 rue La Boétie – 75008 PARIS  
Compte spécial numéro 84843256766 (article 55 du décret du 20 juillet 1972) ouvert auprès du Crédit Agricole Normandie –  
Agence Entreprises CAEN

*La remise d'une note est obligatoire*

### HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

(À la charge du mandant : vendeur dans le cadre d'un mandat de vente / acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
De 0 à 29 999 €	4 500 €
De 30 000 € à 49 999 €	5 500 €
De 50 000 € à 69 999 €	6 500 €
De 70 000 € à 99 999 €	7 500 €
De 100 000 € à 112 499 €	8 500 €
De 112 500 € à 124 999 €	9 500 €
De 125 000 € à 137 499 €	10 250 €
De 137 500 € à 149 999 €	11 000 €
De 150 000 € à 174 999 €	12 000 €
De 175 000 € à 199 999 €	13 000 €
De 200 000 € à 224 999 €	14 000 €
De 225 000 € à 249 999 €	15 000 €
De 250 000 € à 499 999 €	6% du prix de vente
A partir de 500 000 €	5% du prix de vente

#### EVALUATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN DEHORS D'UN MANDAT

**180 euros TTC\*** à la charge du client bénéficiaire de la prestation

### REMUNERATION DU MANDATAIRE ET SQUARE BOX

Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box acheteur, au sein de la même agence Square Habitat, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.

### AUTRES PRESTATIONS : NOUS CONSULTER

\* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

## HONORAIRES DE GESTION Locaux d'habitation ou mixtes

**8,40% TTC\*** des sommes encaissées  
(À la charge du mandant propriétaire bailleur)

Garantie des Loyers Impayés\*\* : **3,40% TTC\***  
des sommes encaissées  
(À la charge du mandant propriétaire bailleur  
en sus des honoraires de gérance)

## HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)	HONORAIRES	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation dans le cadre d'un mandat de location	150 EUROS TTC *	BAILLEUR
Entremise et négociation dans le cadre d'un mandat de gestion	0 EUROS TTC *	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	6,80 euros TTC * (a) 6,80 euros TTC * (1) (a)	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux location vide (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	2,55 euros TTC * (a) 2,55 euros TTC * (2) (a)	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux location meublée (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	2,55 euros TTC * (a) 2,55 euros TTC * (2) (a)	BAILLEUR LOCATAIRE
Etat des lieux de sortie (hors mandat de gestion)	200 EUROS TTC *	BAILLEUR

- (1) Ce montant demeure inférieur au plafond de 8€ par m<sup>2</sup> de surface habitable fixé par voie réglementaire
- (2) Ce montant demeure inférieur au plafond de 3€ par m<sup>2</sup> de surface habitable fixé par voie réglementaire
- (a) Limitation des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et état des lieux à 120% du montant du loyer mensuel hors charges par partie

## HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC*
Rémunération du forfait : prix par lot ** (immeuble à destination totale d'habitation)	Entre 180 € et 300 €
Prestations particulières : coût horaire	76,80 €
Prestation individuelle : état daté	420 €

\*\* Le montant des honoraires perçus dans le cadre du forfait ne saurait être inférieur à **1500 € TTC\***

## HONORAIRES D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (Locaux commerciaux ou professionnels)

**Négociation, état des lieux, rédaction de bail (à la charge du locataire) :**  
**15% HT** (soit 18% TTC\*) du montant du loyer annuel HT avec un minimum de 1 000 € HT (soit 1 200 € TTC\*)

**Renouvellement (à la charge du locataire) :**  
**10% HT** (soit 12% TTC\*) du montant du loyer annuel HT avec un minimum de 700 € HT (soit 840 € TTC\*)